

Boucherville
7 octobre 2020

Politique de remboursement

- Annulation par le participant avant le début des activités : remboursement de l'inscription moins 25\$ (de frais d'affiliation).
- Annulation par le CSB avant le début des activités : remboursement total des activités.
- Annulation par le participant avant les deux premières semaines d'activités : 50% sera remboursé
- Annulation par le CSB pendant le déroulement des activités : remboursement au prorata des activités offertes.
- Annulation par le participant après les deux premières semaines d'activités : Aucun remboursement.

Jean-Pierre Gignac
Directeur des opérations
Soccer Boucherville
do@soccerboucherville.com

